Bulletin Pétition

A l'issue de la 1ère réunion de négociation sur les salaires pour l'année 2023, la Direction Générale indique qu'il n'y a pas, à ce stade, d'enveloppe dédiée pour les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

L'ensemble des organisations syndicales présentes à cette négociation a porté, à travers notamment une déclaration intersyndicale, un message commun sur la nécessité **d'une augmentation générale, significative et pérenne de nos salaires et traitements qui doit a minima** compléter les insuffisantes augmentations de 2022 et couvrir l'inflation de 2023 au regard de la baisse du pouvoir d'achat du fait de l'inflation.

Aussi afin de continuer à interpeller la Direction générale et les Ministères de tutelle, votre expression est nécessaire en remplissant le bulletin pétition suivant afin de peser sur les négociations à venir.

Prochaine date de NAO : le 30 mai 2023.

Avec l'intersyndicale, en tant qu'agent de Pôle emploi, de statut public ou privé, mon niveau de vie doit être garanti et je demande une augmentation générale, significative et pérenne de mon salaire ou traitement permettant à minima de couvrir l'inflation 2022/2023